

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 MARS 2006

L'an DEUX MILLE SIX, LE 06 MARS, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse sous la présidence de Monsieur ROGER CARACACHE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Février 2006

PRESENTS :

MESDAMES : ISABELLE .BARTHE - CELINE CALDARA- CHRISTEL THEVENIN- MICHELLE DARAN- CLAIRE JOUFFE.

MESSIEURS : ROGER CARACACHE – HERVE DONDEY - EMMANUEL JAIL- BRUNO CHARLES - JEROME BARRAND
MARC GAUDE

ABSENTS : JACQUES SANTONI- .FRANCOIS MESSINES ET AGNES HENRY.

ABSENTS REPRESENTES :

POUVOIR DE : PASCAL ROUX à HERVE DONDEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : CLAIRE JOUFFE

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2006.

- BUDGET DE L'EAU ET DE L' ASSAINISSEMENT :

- - Approbation du Compte de gestion 2005 du receveur Municipal
- - Approbation du Compte Administratif 2005
- - Affectation des résultats 2005
- - Approbation du Budget primitif 2006.

- DELIBERATIONS :

- - Adhésion de la commune au SE 38 avec transfert des immobilisations, et autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition liant les deux parties
- - Reversement à l'ASFAMM de 60% des montants des vignettes ski de fond encaissés depuis le 01/02/2006.
- - Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et paiement de la cotisation s'élevant à 672.83 €.
- - Avis de la commune du Sappey en Chartreuse sur l'enquête publique en cours pour la réouverture de la carrière des ciments VICAT.
- - Diagnostic et propositions du Centre de Gestion sur l'organisation des services de la commune du Sappey en Chartreuse et autorisation donnée au Maire de signer la convention devant intervenir entre les parties.
- - Tarifs de mise à disposition de matériel communaux pour les déplacements du SDISS.
- - Achat QUAD : autorisation de paiement anticipé.

AMENAGEMENT CENTRE –VILLAGE :

- - Demande de subvention sénateur Jean FAURE
- - Demande de subvention Région Rhône-Alpes.
- - Demande de subvention DGE avec nouveau plan de financement.

- INFORMATIONS :

- - Plainte déposée par Monsieur Roger Caracache, Maire, pour usurpation d'identité.
- - Point sur les différents recours engagés contre la commune.
- - Cimetière : reprise de concessions et création d'une nouvelle fosse commune.

- QUESTIONS DIVERSES

-
-

06-04-06-01 : BUDGET DE L'EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2005:

Christel THEVENIN, adjointe aux finances en charge du dossier expose au conseil que le CA 2005 du budget de l'eau et de l'assainissement peut se conclure ainsi :

-

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-
DEPENSES: 70 008.07 €
RECETTES: 187 865.40 €

-
Il apparaît donc aux vues de ces montants un excédent de fonctionnement de 117 857.33 € que Madame THEVENIN propose au conseil d'affecter en totalité, en recettes d'investissement 2006, au compte 1068, réserves.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-
DEPENSES : 824 993.43 €
RECETTES : 846 588.88 €

Ces chiffres font apparaître un excédent d'investissement de 21 595.45 € que Madame THEVENIN propose au Conseil de reporter en recettes d'investissement 2006, chapitre 001.

Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité des présents moins un, Monsieur CARACACHE, Maire étant sorti pendant le vote du compte administratif.
POUR : 11

COMPTE DE GESTION :

Après avoir observé la similitude des chiffres entre le CA 2005 de la commune et le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur de la Trésorerie de Meylan, le conseil l'approuve à l'unanimité des présents.
POUR 12.

BUDGET PRIMITIF 2006 :

Madame THEVENIN présente au conseil le budget primitif de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 124 158 €
SECTION D' INVESTISSEMENT: 633 370 €
POUR 12.

-

06-04-06-02 : SE 38 : COMPETENCES OPTIONNELLES DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVES A LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D' ELECTRICITE ET DE GAZ TRANSFEREE AU SE38 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

-
Par délibération du 28 janvier 2006, déposé en préfecture le 01 Février 2006, le Conseil Municipal a décidé de transférer au SE38 - Syndicat Energies- du département de l'Isère, les compétences optionnelles relatives à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz de la commune.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétences entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition :

- porte sur les ouvrages de distribution publique d'électricité et de gaz concédés ;
- laisse à la commune les charges d'emprunts ainsi que le bénéfice de la taxe municipale sur l'électricité ;
- concerne les biens dont le montant de l'inventaire s'élève à : **525 836.09 €** pour la distribution publique d'électricité.

Il convient d'arrêter la date effective du transfert de compétences et de prévoir les écritures comptables afférentes en ce qui concerne la mise à disposition au SE38 des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice des compétences.

Une convention de mise à disposition précise ces modalités. Le transfert porte sur l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune, et qui concerne :

- - réseau de distribution d'électricité : le compte 21534 représentant un montant de **525 836.09 €**.

- - réseau de distribution de gaz : compte 21538 : (néant)

Le transfert est matérialisé par les «écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- mandat au compte 2423 : **525 836.09 €.**
- titre au compte 21534 : **525 836.09 €.**
- titre au compte 21538 : **00€.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- • rendre effectif le transfert des compétences à caractère optionnel à compter du 06 mars 2006.
- • autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SE38 pour la mise à disposition des biens liés au transfert des compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- • approuver les écritures comptables relatives aux immobilisations transférées ;

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0.

06-04-06-03 : SUBVENTION ASFAMM POUR VENTE DE VIGNETTE DE FOND.

Madame Christel THEVENIN, adjointe aux finances en charge du dossier expose au conseil :

Conformément à la convention de gestion signée avec le foyer de ski de fond, il y a lieu de reverser à l' ASFAMM 60 % sur le montant des ventes de vignettes de ski de fond.

Le montant de cartes encaissées en Mars s'élève à 7 244.20 €

Il convient donc de reverser la somme de 4 346 € à l' ASFAMM.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de verser la somme de 4 346 € à l' ASFAMM. Cette somme sera imputée à l'article 6574.

POUR : 12 CONTRE : 0; ABSTENTION : 0.

06-04-06-04 : COTISATION 2006- CONVENTION AVEC L'AGENCE D' URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE.

Madame Isabelle BARTHE, adjointe à l'urbanisme expose au conseil que la commune vient de recevoir la demande de paiement de la cotisation 2006 à l' AURG. La cotisation de la commune pour 2006 s'élève à 672.83 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer la cotisation 2006 à l'AURG qui s'élève à 672.83 € et autorise le Maire à signer la convention cadre devant intervenir entre les deux parties.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0 .

06-04-06-05 : CENTRE DE GESTION ET CNFPT- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DIAGNOSTIC DES SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Madame Michelle DARAN, Première adjointe, expose au conseil que pour faire le diagnostic des services techniques et administratifs, la Municipalité a fait appel au Centre de Gestion de l'Isère et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le montant demandé par ces organismes est de 500 € par journée d'étude.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte de passer une convention avec le CDG et le CNFPT pour le diagnostic des services techniques et administratifs et accepte le paiement de la somme de 500 € par jour pour cet audit et autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre les parties.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0.

06-04-06-06 : DEPLACEMENTS DU SDISS AVEC LES VEHICULES COMMUNAUX

Monsieur Marc Gaude, en charge du dossier expose au Conseil que pour effectuer certaines interventions, le SDISS de l'Isère a besoin, notamment en hiver, d'utiliser les véhicules à chenilles de la commune.

Monsieur GAUDE propose aux Conseillers de rémunérer ces placements et propose au conseil de voter les tarifs suivants :

QUAD : Voyage Allez et retour avec chauffeur : forfait de 90 €.

CHENILLETTE : 100 € de l'heure.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte ces tarifs à l'unanimité.

POUR 12 – ABS : 0- CONTRE : 0.

06-04-06-07 : ACHAT QUAD SUR LE BUDGET VILLE- PAIEMENT ANTICIPE

Madame Christel THEVENIN, adjointe aux finances et en charge du dossier expose au conseil que la commune a dû changer au mois de décembre 2005 le scooter des neiges hors service et le remplacer par un nouvel engin acheté auprès des Établissements ALLIOUD PERROUD.

Le montant de l'achat s'élève à 11 960 €.

Le vendeur souhaite être payé très rapidement et il convient d'autoriser le paiement de cet engin avant le vote du budget primitif de 2006, alors même que la dépense n'avait pas été prévue au chapitre des crédits de reports pour début 2006.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le paiement de ce nouvel engin avant le vote du budget primitif 2006 et certifie au Trésorier Payeur que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2006 VILLE à l'article 21571 pour 11 960 €.

POUR 12 – ABS : 0- CONTRE : 0.

06-04-06-08 : AMENAGEMENT VILLAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L' INTERIEUR

L'aménagement du centre village entre maintenant dans la phase du projet ; celui-ci a été soumis au conseil municipal qui l'a validé. Le maire présente alors le plan de financement qui a été arrêté et qui s'établit comme suit :

Montant total des travaux	854 201€
Honoraires :.....	118 599 €
TOTAL HT	972 800 €

SUBVENTIONS OBTENUES :

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :	384 295 €
FNADT	50 000 €
RESERVES PARLEMENTAIRES 2005.....	20 000 €
TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES	454 295 €.

SUBVENTIONS ATTENDUES :

-	
ÐGE	106 000 €
CONSEIL GENERAL POUR RESEAUX	4 0 000 €
CONSEIL GENERAL POUR AMENAGMENT DE SECURITE.....	40 000 €
REGION /PNRC.....	50 000 €
RESERVE PARLEMENTAIRE 2006.....	25 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	261 000 €

TOTAL SUBVENTIONS :..... 715 295 €

RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE : 972 800 – 715 295 € = 257 505 €.

AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE :	57 505 €
EMPRUNT :	200 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- - Approuve le projet présenté et le plan de financement proposé
- - autorise le Maire à demander au Ministère de l'Intérieur au titre des crédits exceptionnels , pour financer d'importants travaux d'aménagement de sécurité de la voirie, la subvention la plus élevée possible pour permettre à la commune de financer son projet.
- - autorise le Maire, vu l'état d'avancement du projet qui prévoit un démarrage des travaux au mois de juin 2006, à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant l'arrêté attributif de subvention.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

-

06-04-06-09 : AMENAGEMENT VILLAGE : PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE POUR LE PROGRAMME AMENAGEMENT ET SECURITE DE VOIRIE

Idem ci-dessus.

POUR : 12 ; CONTRE : 0; ABSTENTION : 0

INFORMATIONS :

- Monsieur Roger Caracache Maire informe le conseil de la plainte qu'il a déposée auprès de la Gendarmerie de Meylan pour usurpation d'identité.
- Isabelle Barthe fait le point sur les différents recours engagés contre la Commune du Sappey en Chartreuse.
- Cimetière : une solution est à l'étude pour créer un ossuaire. Marc GAUDE est en charge du dossier.

SEANCE LEVEE A 22 H 45.

-

-